

**Rapport de visite dans le cadre d'une convention de guidance volaille**

Troupeau n° : .....

Date : ...../...../.....

Etat sanitaire des animaux présents dans l'exploitation

				<u>Analyses</u>	<u>Diagnostic</u>
Volailles :	- Troubles digestifs	<input type="checkbox"/>	%	<input type="checkbox"/>	.....
	- Troubles respiratoires	<input type="checkbox"/>	%	<input type="checkbox"/>	.....
	- Troubles locomoteurs	<input type="checkbox"/>	%	<input type="checkbox"/>	.....
	- Autres troubles	<input type="checkbox"/>	%	<input type="checkbox"/>	.....

Gestion de la réserve de médicaments (Art. 5, § 3 du présent arrêté)- Médicaments dans le cadre du planning normal de l'exploitation  
Utilisation correcte : OUI  NON - Médicaments dans le cadre de l'exécution de l'art. 5, 2°  
Utilisation correcte : OUI  NON - Médicaments pour des problèmes ayant fait l'objet d'un diagnostic initial.  
Utilisation correcte : OUI  NON Commentaires du vétérinaire :

.....

Commentaires du responsable :

.....

Signature du responsable
--------------------------

Signature et cachet du vétérinaire
------------------------------------

Vu pour être annexé à Notre arrêté du 10 avril 2000 portant des dispositions relatives à la guidance vétérinaire.

ALBERT

Par le Roi :

Le Ministre de l'Agriculture, et des Classes moyennes,

J. GABRIELS

La Ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement,

Mme M. AELVOET